

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Distances et rapprochements : les échanges sportifs des Antilles françaises

Jacques Dumont

Numéro 132, mai-août 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040765ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040765ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dumont, J. (2002). Distances et rapprochements : les échanges sportifs des Antilles françaises. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (132), 65-76. <https://doi.org/10.7202/1040765ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Distances et rapprochements : les échanges sportifs des Antilles françaises

*Jacques Dumont, maître de conférences, UAG,
laboratoire Archéologie industrielle histoire et patrimoine*

Le sport est basé sur l'idée de compétition, c'est à dire un étalonnage de la « valeur », qui suppose la comparaison d'une performance, contrôlée et réglée par des instances nationales et internationales. En affichant des regroupements, ces institutions tracent des frontières, définissent des appartenances. Guadeloupe et Martinique s'inscrivent dans un contexte de dépendance française, mais dans un environnement caribéen. L'histoire d'une géopolitique sportive invite à une réflexion sur le problème des tutelles, mais aussi des perceptions de la distance et de la proximité. De qui se sent on proche ? Avec qui souhaite-t-on, peut-on se regrouper ?

Le propos sera d'examiner les variations de l'appartenance et de l'identification pour les mouvements sportifs des deux « îles-sœurs », colonies de la Caraïbe devenant des départements français d'Amérique (DFA). Les rencontres sportives institutionnalisées, et plus particulièrement le football, seront prises comme des caisses de résonance, vecteurs et quelquefois moteurs de rapprochements, d'éloignements, voire de répulsions. Le but de cette étude est d'esquisser l'histoire de ces échanges, d'en comprendre les fondements, de tenter d'en analyser les difficultés et les enjeux.

Schématiquement, et pour cadrer l'exposé, trois temps correspondant à trois variations de cet espace seront distingués. Une première période, celle d'une assimilation triomphante, qu'on peut borner en 1948, pose la France comme horizon et modèle, mais n'exclut pas les relations avec les îles proches. Les premières rencontres sportives se font bien avec les îles voisines et laissent espérer une extension de ces échanges. Le deuxième temps, à partir de la transformation des « vieilles colonies » en départements, souligne les difficultés d'ouverture ou de rapprochement, qu'il s'agisse de la Caraïbe ou de la France. Le troisième considère la radicalisation des discours, débutant au milieu des années 70, l'enjeu des

rencontres sportives recouvrant souvent des positionnements politiques exclusifs : la France ou la Caraïbe.

1. LA FRANCE COMME MODÈLE, LA CARAÏBE COMME TERRAIN

Les pratiques sportives apparaissent et se développent en Martinique¹ dès la fin du XIX^e siècle et juste avant la première guerre mondiale en Guadeloupe. Le schéma de diffusion est classique dans les îles. Les sports y jouent un rôle prédominant. Des pratiques nouvelles comme le football sont véhiculées par des marins en escale, se livrant à leur passe-temps, mais aussi par des fonctionnaires de passage ou des Antillais de retour au pays après un séjour en métropole. Les premiers matches se déroulent sous forme de défis, sur les places publiques. Il n'y a pas de terrains spécifiques ni même, à proprement parler, d'organisation, de calendrier. C'est dans ce contexte que les premiers pratiquants s'enthousiasment pour le sport. Lycéens, fonctionnaires ou personnes exerçant une profession libérale, des membres d'une bourgeoisie de couleur tentent de promouvoir des pratiques et un esprit.

Plusieurs caractéristiques permettent d'en dresser un archétype. Citadins, les sportifs pionniers habitent Basse-Terre ou Pointe-à-Pitre pour les deux parties de la Guadeloupe, Fort-de-France en Martinique après l'éruption de la Montagne-Pelée en 1902. Ils disposent de temps et de moyens financiers sans commune mesure avec ceux des ouvriers de la canne à sucre, assujettis à des rythmes de travail lourds et saisonniers. Ils partagent la foi dans le modèle républicain qui les a promus et que leur fréquentation de l'école, plus longue que celle du reste de la population, a développé.

L'intérêt formateur d'une culture physique n'échappe pas aux notables qui voient dans la pratique sportive non seulement une éducation civique et morale, le développement de l'esprit d'initiative, mais l'opportunité d'une pleine intégration. En effet, bien que citoyens français depuis l'abolition de l'esclavage, les Antillais ne bénéficient pas pour autant de l'égalité promise par la République. Le sport étend le registre des signes ostensibles d'appartenance au monde moderne. Cette recherche d'inscription et de reconnaissance passe moins par l'affirmation des seules valeurs physiques, par ailleurs peu mesurables ou comparables en l'absence de stades et de moyens de confrontation, que par l'affichage d'un degré de civilisation². *Fair-play*, *self-control*, qualités physiques mises au service de la communauté, doivent affirmer un niveau dans une échelle fantasmée « d'évolution ».

La religion sportive est un puissant vecteur d'acculturation³. Les pratiquants partagent la foi dans un modèle de société et la croyance dans une ascension morale et sociale par le sport. Pour ce faire, tous les stigmates d'une arriération supposée doivent être éliminés. Le français est la

1. C. Chauvet (dir.), *Encyclopédie du sport, Antilles-Guyane*, Fort-de-France, Éditions universelles, 1982, 4 vol.

2. N. Elias, E. Dunning, *Quest for excitement*, trad. française : *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, 392 p.

3. Pour un développement, voir J. Dumont, *Sport et assimilation à la Guadeloupe, les enjeux du corps performant, de la colonie au département (1914-1965)*, L'Harmattan, 2002, 416 p.

langue de la promotion sociale : le créole est explicitement rejeté dans le règlement des clubs. Les statuts du CSM (Club sportif moulisien) précisent par exemple en 1932 : « *il est expressément interdit d'injurier et de parler créole* »¹. La correction s'impose dans la façon de parler, de se comporter. La tenue, sous le double sens du vêtement et de l'attitude, doit être irréprochable. Toute manifestation intempestive, telles qu'on peut les trouver dans les combats de coq ou les danses populaires, est sévèrement condamnée par les promoteurs et gardiens du temple sportif. Les revues spécialisées² dédaignent les activités traditionnelles, exaltent la modernité, vantent les qualités du *parfait sportif*, incarnation d'un modèle de civilisation.

Dans ce cadre, le modèle des instances officielles métropolitaines est le seul pensable. L'Union des sociétés martiniquaises de sports athlétiques (USMSA), qui regroupe les clubs de Fort-de-France, est fondée à l'image de l'USFSA³ métropolitaine en 1912. La devise du groupement est sans ambiguïté : *Semper Francia*, et l'hymne touche à la vénération. Le patriotisme est de mise et exalte l'idée d'une appartenance :

« France, ô grande Patrie
Terre sacrée des vieux Gaulois
France, ô terre chérie
Nous voulons vivre sous tes lois
Tu t'es faite une mère
Tes fils seront reconnaissants
Fidélité entière
Avec nos muscles et notre sang »

En Guadeloupe, la Fédération guadeloupéenne des sports athlétiques, fondée en 1931, souligne la persistance d'une référence, onze ans après l'éclatement des fédérations omnisports en France. Les promoteurs antillais s'inspirent d'une organisation qu'ils ont connue, lors de leurs études en métropole, avant les années 20. L'idéal sportif transposé aux Antilles fait perdurer le modèle de l'athlète complet. La spécialisation ne peut se penser au détriment de qualités physiques avérées, exercées dans les domaines les plus variés. Les mêmes joueurs se retrouvent sur les terrains de football, de basket, sur les pistes rudimentaires d'athlétisme, mais également dans des activités artistiques et culturelles, et manifestent un large investissement associatif. Le *parfait sportif* est le décalque d'un honnête homme épris d'une vaste culture. Cette conception perdure : « Il est prouvé qu'on peut faire partie à la fois de l'élite physique et culturelle ; qu'en somme, l'élite tout court, la vraie élite, ne peut se concevoir sans santé et sans force, complétant et rendant durable le plus bel

1. Statut du CSM, 1932.

2. En Martinique *Madinina sportive* paraît en 1930, suivie par l'hebdomadaire *Le Sportif* de 1938 aux années soixante. En Guadeloupe, le journal *Match* naît en décembre 1943 à Pointe-à-Pitre. *Le Dimanche sportif de l'USBT*, qui devient *Le Dimanche sportif et culturel* paraît à Basse-Terre de décembre 1945 à juillet 1952.

3. L'Union des sociétés françaises de sports athlétiques, fondée en 1899 à l'initiative de Georges de Saint-Clair et Pierre de Coubertin, promulgue les premiers règlements de jeux, inspirés du modèle anglais. Elle est en forte concurrence avec l'Union des sociétés de gymnastique de France, fondée en 1873, qui promeut une gymnastique militaire, et avec la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, d'obédience catholique.

épanouissement de l'esprit. »¹ Ces pratiques restent profondément élitistes dans la structure coloniale : 1 219 licenciés en Guadeloupe en 1936, environ 2 000 en Martinique à la même époque, soit moins de 1% de la population.

Pour autant, si la référence à la « Mère-Patrie » est omniprésente, les déplacements en France métropolitaine sont proprement inconcevables. Mais les sportifs antillais ne dédaignent pas leur environnement géographique proche. Les premières rencontres avec les îles voisines de la Caraïbe datent du début du siècle. Des équipes martiniquaises de football se rendent à Sainte-Lucie dès 1911². Il s'agit là de rencontres ponctuelles, souvent initiées grâce à des liens, familiaux ou amicaux, existant entre joueurs ou dirigeants de club. Il faut attendre 1931 pour qu'une sélection de la Martinique rencontre une homologue étrangère à la Barbade, et 1934 pour que des rencontres régulières de football soient organisées entre Guadeloupe et Martinique. Mais ces rencontres ne se limitent pas à une activité sportive le temps d'un match. Le prototype de ces échanges est sans doute donné par le congrès des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire, organisé en Guadeloupe, à Basse-terre, les 10, 11 et 12 juin 1916. Deux sociétés sportives de la Martinique et la St Gerald's guild de la Dominique, anglaise, sont accueillies. L'événement est salué avec tout le décorum nécessaire. Une foule, évaluée à 10 000 personnes par la presse enthousiaste, attend sur les quais. La *Marseillaise* est jouée dès l'arrivée du bateau par la délégation de Dominique, occasion d'une méditation sur les âmes nationales : « Notre musique y répond par l'hymne national anglais, à la musique plaintive et douce, qui élève l'âme vers les nobles et généreuses pensées et porte au dévouement résigné, tandis que l'air de notre *Marseillaise* provoque les enthousiasmes hardis et même les emballements téméraires. »³

Une tradition d'échanges se construit. Le but recherché est bien sûr la confrontation et ses perspectives de progrès, inhérente au milieu sportif. Mais le rituel inclut les échanges culturels, toujours présents. Ceux-ci sont encouragés par les gouverneurs, qui vont jusqu'à attribuer des jours de congés – aux fonctionnaires de la colonie – à l'occasion de ces rencontres proprement extra-ordinaires. Le gouverneur Félix Éboué renforce la dimension symbolique de ces déplacements. La « croisière martiniquaise », en août 1937, emmène une délégation de soixante-dix Guadeloupéens pour des rencontres de football, athlétisme, cyclisme et pour des échanges culturels : « Guadeloupe, Martinique et Guyane doivent s'unir par des liens d'amitié indissolubles et, apprenant à mieux se connaître, s'estimer davantage. »⁴ Le sport est promesse d'avenir et lieu d'une conformation : « jouer le jeu, c'est accepter la décision de l'arbitre que vous avez choisi ou que le libre jeu des institutions vous a imposé. »⁵ Ces échanges

1. *Le Dimanche sportif et culturel*, n° 99, 16 mai 1948.

2. C. Chauvet, *L'Encyclopédie du sport aux Antilles*, op. cit., t. III, p. 317.

3. *La Guadeloupéenne*, juin 1916, p. 147.

4. F. Éboué, discours du 29 mai 1938.

5. F. Éboué, discours prononcé lors de la distribution des prix du lycée Carnot, le 1^{er} juillet 1937, au cinéma-théâtre « La Renaissance ».

se prolongent et s'amplifient après la seconde guerre mondiale. Les journaux profitent de ces occasions pour présenter les pays voisins, exposer poèmes et littérature, encourager l'apprentissage de langues étrangères et inviter à de plus fréquents rapprochements.

Le sport est pensé comme vecteur d'éducation et promesse de reconnaissance. Les regards sont tournés vers la France, mais les échanges se développent naturellement dans l'environnement caribéen proche, sans que cette double orientation paraisse poser problème. La départementalisation, survenue dans l'effervescence de la Libération et de la dynamique qui suit cette après-guerre, semble être l'aboutissement d'une quête d'égalité, réclamée ou attendue par tous. Elle va bouleverser l'organisation sportive aux Antilles.

2. LA DÉPARTEMENTALISATION : L'ALIGNEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES SUR LA FRANCE

Peu de voix s'élèvent pour souligner les risques d'une assimilation intégrale, que demandent notamment les élus communistes locaux, largement majoritaires à la sortie de la seconde guerre mondiale. Pourtant, la soif d'égalité n'est pas étanchée par les mesures qui tardent à venir. La France en reconstruction a d'autres priorités¹. Qu'importe : dans un premier temps, les Antilles continuent de vouloir prouver le bien-fondé de cette marque de « reconnaissance ». La thématique de la France généreuse et émancipatrice reste largement dominante, même si les déconvenues s'accumulent comme celle provoquée par l'annulation au dernier moment des jeux Éboué, destinés à réunir en métropole les meilleurs champions de l'Outre-mer.

1948 est une année fortement symbolique puisqu'elle célèbre le centenaire de l'abolition de l'esclavage. Elle permet de faire le point sur la réalité de la départementalisation, qui laisse pointer les premières déceptions. L'accueil de la troisième conférence des Indes occidentales, cette même année, est l'occasion de la mise en place du trophée Caraïbe. Ce tournoi de football réunit sept pays² : Dominique, Guadeloupe, Guyane, Guyane anglaise, Guyane hollandaise, Haïti et Martinique. L'événement est salué dans la presse, bien que ne concernant que le football, comme de véritables *jeux olympiques de la Caraïbe*. La présentation des équipes s'en inspire³. Le salut olympique, qui a disparu des stades européens en raison de sa ressemblance avec le salut nazi, est effectué par les joueurs guadeloupéens devant la tribune d'honneur. L'importance de cette manifestation exige une mise en scène à la hauteur des ambitions. L'objectif annoncé de cet événement sans précédent : « resserrer les liens de solidarité inter-antillaise tout en contribuant au rayonnement de l'esprit et du goût français »⁴, illustre bien la double polarité. Dans

1. Pour une étude sur cette période sur le plan sportif en France, voir M. Amar, *Nés pour courir, Sport, pouvoirs et rébellions (1944-1958)*, Presses universitaires de Grenoble, 1987, 232 p.

2. Trinidad, pourtant engagé, ne pourra participer.

3. *Le Sportif*, n° 458-459, 7 janvier 1949.

4. *Revue guadeloupéenne*, n° 12, juin-septembre 1947.

l'euphorie de la réussite de cette manifestation¹, le journal *Le Dimanche sportif et culturel* s'interroge sur la possibilité de création d'une licence sportive caraïbe. Pourtant, malgré le succès et l'engouement, ce trophée ne sera pas reconduit et les rêves d'extension des échanges avec les pays voisins seront rapidement déçus.

Le 24 septembre 1951, la Caribbean Football Association est constituée, invitant tous les pays de la Caraïbe et regroupant la Jamaïque, Porto Rico, Haïti, Saint-Domingue, Trinidad, les Guyanes hollandaise et anglaise, Aruba. Il s'agit de jeter les bases d'une association sportive entre les pays des petites et grandes Antilles. Mais l'objectif est plus vaste, puisqu'il vise « toutes occasions qui s'offrent à nous de nous évader de nos horizons bornés, de nous affranchir de nos contingences locales, de modifier au contact d'autres mentalités, notre mentalité trop terre à terre, d'élargir notre esprit trop étriqué »². Autrement dit, élargir l'horizon pour les Antillais « condamnés à tourner en rond dans la calebasse d'une île »³. Le président de la ligue sportive de Guadeloupe demande au préfet d'accepter la présidence de cette nouvelle structure. Des délégués sportifs des Antilles françaises, Max Caberty et Gaston Adélaïde, représentant les deux parties de la Guadeloupe, y participent. Des joueurs, comme les frères Banguillot, sont conviés dans des sélections caraïbes, par exemple contre la Jamaïque en février 1952. Mais les difficultés d'organisation d'une structure inter-caraïbe sont multiples et la France semble avoir d'autres priorités que faciliter ces échanges pour ses nouveaux départements...

Or, dans le même temps, l'alignement des structures sportives sur celles de la France métropolitaine bouleverse l'organisation du milieu sportif local. Les groupements multisports des Antilles sont progressivement contraints de mettre leurs statuts en adéquation avec ceux des autres départements français. Chaque sport, désormais séparé des autres activités, doit être placé sous la tutelle d'une ligue, elle-même dépendant d'une fédération métropolitaine. Les responsables antillais mesurent les risques de cette transformation. Comment préserver « l'esprit sportif » et garder le contrôle sur un mouvement éclaté en plusieurs ligues ? Comment coordonner une juxtaposition d'activités avec aussi peu de moyens ? Comment dans ce cas continuer à financer les activités dites de formation, comme l'athlétisme, si seul le football engrange des recettes de ses matches ? « Il ne faudrait pas non plus que le football, par sa force de séduction, attire à lui toutes les intelligences, tous les dévouements et tout le public. »⁴ La question de la séparation des différents sports pose crûment celle du financement des activités et, par rebond, celle des attaches et dépendances. Plusieurs options se dessinent. F. Elizabeth, rédacteur du journal *Le Sportif* en Martinique, met en avant la nécessité de l'alignement sur la France, afin, de plus, de bénéficier de subventions. Dès 1948, ce journal dénonce « la grande misère du sport à la Martinique »⁵.

1. Et de la victoire de la Guadeloupe. La Martinique, battue en finale, semble moins enthousiaste. Les relations entre les deux îles seront même interrompues pendant plusieurs mois.

2. *Le Dimanche sportif et culturel*, n° 113, 2 décembre 1951, article de B. Lara.

3. Ce vers d'Aimé Césaire dans le *Cahier d'un retour au pays natal*, est repris plusieurs fois dans *Le Dimanche sportif et culturel*.

4. *Le Dimanche sportif et culturel*, n° 131, 6 avril 1952, éditorial : « Les propos du sportif ».

5. *Le Sportif*, n° 147, mardi 20 janvier 1948.

Pour le journal et son rédacteur, le seul espoir réside dans l'assimilation, garante d'une égalité. L'argument mis en avant est celui d'un état de développement : « notre société est organisée tout à fait à l'européenne. Alimentation, logement, vêtements, tout est chez nous comme en France. »¹

Cette position se retrouve globalement en Guadeloupe, mais on peut déceler des nuances. L'appartenance n'est pas remise en cause, mais l'interrogation porte sur les conséquences de l'affiliation. Dans un premier temps, la fédération sportive guadeloupéenne est transformée en ligue sportive de Guadeloupe². Mais cette conversion ne suffit pas ; la fédération française de football, par l'intermédiaire de son secrétaire général, M. Delaunay, fait pression pour séparer cette activité. Maurice Micaux, membre fondateur du Racing Club et de l'Union sportive de Basse-terre, en mission à Paris, rend compte de ses entretiens, retranscrits et commentés dans *Le Dimanche sportif et culturel*. La crainte lisible est bien celle d'une mise à l'écart. Ne pas appartenir aux structures métropolitaines, ce serait se priver d'éventuels financements, mais aussi des dernières innovations techniques, des possibilités de « progrès ». La mise à distance serait surtout symbolique, privant d'une possible reconnaissance, de la poursuite d'une intégration³. La mise en conformité est donc déclinée, sans illusions pour certains : « Il est certes d'un bon naturel de s'affilier à la FFF⁴, afin de se conformer aux directives nationales et d'être coiffé d'un organisme supérieur dont l'autorité ne peut être contestée ; mais personne ne se fait d'illusion sur la valeur réelle de cette affiliation qui n'est que théorique et ne présente pour nous aucun intérêt pratique, puisque aussi notre éloignement de la mère patrie fait obstacle à notre participation aux championnats de métropole. »⁵

Cependant, en 1952, une première tournée d'une équipe guadeloupéenne en Europe semble apporter un espoir d'intégration. Si cette expédition de 1952 marque « l'inscription dans la grande famille sportive »⁶, les désillusions font aussi partie du voyage⁷. Des comparaisons surgissent. Ainsi, la sélection des Antilles néerlandaises préparant les jeux olympiques est écrasée par les amateurs français. Or, le niveau de jeu – échelle de valeur des sportifs – est loin d'être supérieur à celui des Guadeloupéens, estiment ceux-ci. Le rapprochement est inévitable et génère l'amertume. « Ne serait-il pas possible à l'équipe de Guadeloupe d'aller aux jeux olympiques de 1952 ? »⁸

1. *Ibid.*

2. *Revue guadeloupéenne*, n° 25-26, novembre-décembre 1949.

3. Cette thématique perdure : elle est évoquée aujourd'hui encore par M. Ursulet, président de la ligue de football de Martinique : entretien du 20 juillet 2002, dans G. Mikael, *L'Ouverture du football des Antilles françaises sur la Caraïbe : le cas de la Martinique*, mémoire de Maîtrise STAPS, UAG, 2002.

4. Fédération française de football.

5. *Le Dimanche sportif et culturel*, 28 novembre 1951 (à travers la Caraïbe) Article de B. Lara, rédacteur en chef.

6. F. Pentier, *La merveilleuse tournée d'une sélection dite la Colombe en 1952*, plaquette éditée par l'auteur, s. d.

7. J. Dumont, « Le sport vecteur d'intégration ? 1952, première tournée en Europe d'une équipe guadeloupéenne », dans *L'Europe à la recherche de son identité*, CTHS, 2001, p. 459-470.

8. *Le Dimanche sportif et culturel*, n° 145, 20 juillet 1952.

Le modèle français, qui n'amène pas les avantages attendus, semble de plus en plus subi et freine les désirs d'échanges. L'ouverture amorcée sur la Caraïbe, désirée, tant pour la multiplication des confrontations sportives que pour les échanges offerts, revient à l'initiative privée. L'État français qui, pourtant, multiplie la dimension des contrôles et prescriptions dans le domaine sportif, n'apporte en échange aucune véritable prestation.

3. LA FRANCE OU LA CARAÏBE ? LA RADICALISATION DES POSITIONS

Les transformations politiques et économiques des années 60 bouleversent les rapports avec la métropole. La lenteur du bateau cède la place à la rapidité des vols longs-courriers. La télévision est installée en 1965. La volonté de rayonnement d'un pays entaché par sa guerre coloniale en Algérie rencontre la mise en place d'une politique sportive de prestige avec le retour du général de Gaulle au pouvoir. Les athlètes antillais résidant dans les îles, pratiquement ignorés jusque là, sont brusquement conviés à défendre les couleurs de la France. À l'initiative de M. Calpas, président de la ligue en Guadeloupe, les clubs de football des départements d'outre-mer participent à la coupe de France à partir de 1962. L'engouement extraordinaire créé par cette participation¹ s'essouffle vite. L'égalité des chances, moteur des compétitions sportives, ne semble pas respectée. Les équipes antillaises se font éliminer en rencontrant des équipes où évoluent des professionnels. On juge rapidement que les voyages, notamment en hiver, ne placent pas les joueurs dans des conditions d'équivalence. Un sentiment d'infériorité et d'humiliation naît des défaites et éliminations. Et les tours de sélection entre les trois départements, Guadeloupe, Guyane, Martinique, imposés pour réduire les coûts, se teintent progressivement de l'idée d'une discrimination. Les sportifs réclament la possibilité pour chaque entité d'avoir un représentant, comme tous les autres départements.

Mais surtout, la remise en cause de l'intérêt de ces échanges se fait radicale : « La coupe de France, c'est donc ce miroir aux alouettes pour nos joueurs et plus grave pour nos consciences (...) La coupe de France n'est en fait qu'une mystification, une coupe de la démagogie et pour l'heure, ne craignons pas de le dire : elle n'apporte rien aux Guadeloupéens, sinon peut-être quelques frustrations. »² En 1989, le président du Racing Club de Rivière-Pilote, Alfred Marie-Jeanne, actuel président du conseil régional martiniquais, refuse que son équipe participe à la coupe de France. D'autres modèles et d'autres désirs de rapprochements ont surgi. Haïti, souvent présentée comme la « première République noire » n'a-t-elle pas en 1974 fait partie de la phase finale de la coupe du monde de football en Allemagne ? Puisque les rencontres avec d'autres pays de la Caraïbe laissent entendre une équivalence de niveau, alors pourquoi pas des rencontres internationales pour la Martinique et la Guadeloupe ? Ces revendications dépassent largement le cadre sportif ou, plus exactement, le terrain sportif permet sans doute de les cristalliser et de les

1. Voir G. Mikaël, *op.cit.* Une partie des données est issue de ce travail.

2. *Le Journal guadeloupéen*, n° 4, 4-22 janvier 1980.

exprimer. Les échanges sont désormais polarisés et rejoignent des conceptions politiques. D'un côté la France et ses déceptions : non intégration, freins aux compétitions et signification symbolique de cet attachement ; de l'autre la Caraïbe, porteuse de toutes les promesses, de toutes les identifications.

Les liens avec les pays voisins de la Caraïbe restent pourtant institutionnellement limités. La plupart de ceux-ci accèdent à l'indépendance dans les années 60-70 : Trinidad et Tobago en 1962, la Barbade en 1966, la Jamaïque en 1972¹. Le 4 juillet 1973, le CARICOM (Caribbean Community) est fondé, instituant des liens bien au-delà du cadre économique d'une zone de libre-échange économique telle que la Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) l'établissait dès 1968². Des outils de coopération et d'échanges entre ces jeunes États de la Caraïbe, qui partagent déjà une langue et une histoire, sont développés. Une monnaie commune, le dollar E. C. (East Caribbean) est créée. La LIAT (Leeward International Air Transport) permet de relier ces îles. Les accords prévoient une mise en commun en matière d'économie, de santé, d'éducation, de culture³, déjà amorcée en matière sportive dès 1972 avec les CARIFTA games. Les Antilles françaises sont en quelque sorte doublement à l'écart.

Or, la poussée démographique des générations nées après la départementalisation, pour lesquelles l'assimilation ne signifie pas l'aboutissement d'une longue revendication mais plutôt l'explosion de problèmes économiques, sociaux, culturels et identitaires rencontre la montée des organisations autonomistes ou indépendantistes. L'assimilation, espoir de générations d'Antillais, rime désormais avec aliénation. Des organisations indépendantistes, l'OJAM en Martinique, le GONG en Guadeloupe, proposent des voies radicalement opposées à la dépendance départementale. D'autres modèles d'identification se développent. En août 1971 la convention de Morne-Rouge en Martinique réunit les principaux représentants des courants autonomistes issus des quatre « vieilles colonies », Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion.

C'est dans ce contexte qu'en 1975, le Dr J. Rugard accède à la présidence de la ligue guadeloupéenne de football (LGF). Le nouveau président, bientôt appuyé par M. Ursulet, son homologue en Martinique, place en priorité le rapprochement avec la confédération Amérique et Caraïbe de football, la CONCACAF⁴. Mais celle-ci est affiliée directement à la fédération internationale de football, la FIFA, qui ne reconnaît que des nations. Malgré les demandes réitérées et les déplacements du président auprès de la commission où il est soutenu par plusieurs membres, Guadeloupe et Martinique ne peuvent participer. La FFF, dont dépendent les ligues de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, n'est pas favorable dans un premier temps à cette inscription. L'autorisation enfin accordée peut aussi dissimuler un renvoi du problème. Ainsi La FFF par lettre du 1^{er} juin 1971,

1. J. Adélaïde-Merlande, *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes, de 1945 à nos jours*, Paris, Karthala, 2002, 248 p.

2. L. Dupont, *Les Départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique face aux schémas d'intégration de la Caraïbe et de l'Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 1988, 303 p.

3. M. Burac (dir.), *Guadeloupe Martinique et Guyane dans le monde américain*, Karthala/Géode-Caraïbe, 1994, 391 p.

4. Jacques Rugard, entretien du 18 mai 2002, dans G. Mikaël, *op.cit.*

« autorise éventuellement les ligues de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane à solliciter leur admission au titre de membre associé ou indirect auprès de la confédération d'Amérique du nord, centrale et des Caraïbes de football »¹. Les statuts de la CONCACAF ne portent nulle mention de cette situation de « membre associé » ; Guadeloupe et Martinique ne peuvent donc y adhérer. Le problème semble bien spécifique au football, puisque les compétitions internationales dans d'autres disciplines ne paraissent pas poser de problème. Il est vrai qu'elles ne mettent pas en jeu la même importance dans les médias et les mêmes budgets. La voile dès 1968 fait partie de la West Indies Yatching Association (WIYA), le rugby s'affilie au CRFU en 1973. L'escrime², à l'initiative de ses présidents, multiplie les participations internationales dans l'espace caraïbe.

Ce refus d'incorporation invite à se tourner vers une structure plus modeste, resserrée sur un environnement plus proche : l'Union du football caribéen, l'UFC, fondée en Haïti le 28 janvier 1978 et qui regroupe Jamaïque, Trinidad et Tobago, Barbade, Guyana, Antigua, Cuba, Porto Rico, Haïti, Surinam (indépendant depuis 1975), Grenade, République dominicaine, Guadeloupe, Guyane et Martinique. L'année suivante vont s'y adjoindre les îles au Vent, Aruba, les îles Caïman. Le premier président est le Surinamien Kamperveen, qui fixe comme objectif l'admission au sein de la CONCACAF.

Le moteur des échanges reste la compétition, associée à l'idée de progrès. Il faut multiplier les possibilités de rencontres, se confronter à d'autres modèles, favoriser le désenclavement des îles. L'objectif d'ouverture n'est pas seulement sportif, dans la tradition des échanges installés dès le début du siècle. Mais ce qui change de façon radicale, c'est que le rapprochement souhaité se conjugue pour les nouveaux dirigeants du football avec le rejet explicite des structures françaises. L'enjeu politique, souvent nié dans le sport³, est très clairement présenté : « La société dans laquelle nous vivons est en pleine effervescence. Le sport en général et le football en particulier, reflets de notre société, ne saurait échapper aux remous et bouleversements actuels. »⁴ Le terrain de sport est un des lieux d'expression de ces dynamiques.

Pourtant, le désir de rapprochement ne va pas sans obstacles. Le décalage entre la volonté affichée par les présidents et les mises en œuvre invite à réfléchir sur ces difficultés, à caractériser et distinguer les freins, les inerties et les résistances à cette intégration.

Les communications forment un premier obstacle. Malgré la relative proximité, les liaisons sont compliquées. Elles impliquent plusieurs compagnies qui n'ont pas de liens commerciaux. De plus, le faible volume des échanges aériens rend le coût du billet souvent prohibitif. Le budget impliqué par ces manifestations précipite le passage à une dimension plus structurée de recherche de financements, faisant nécessairement appel au sponsoring, soit privé, soit par voie de subventions. Mais obtenir celles-ci

1. Cité dans *Le Naïf*, n° 6, décembre 1993, numéro spécial « 100 ans de football en Martinique », sous la direction de C. Chauvet et Y. Baron.

2. S. Pajaniandy, *La popularisation de l'escrime en Guadeloupe*, mémoire de maîtrise STAPS, UAG, 2002.

3. J. Defrance, « Le sport et la politique de l'apolitisme », dans *Sport et Démocratie*, catalogue de l'exposition de l'Assemblée nationale, 1998, p. 87-90.

4. Alfred Marie-Jeanne, réunion du 4 avril 1980, cité par G. Mikaël, *op.cit.*

pour rompre l'isolement dans l'environnement caraïbe suppose une volonté politique, inexistante au niveau central. L'apparition de premiers drapeaux nationalistes lors de rencontres de football n'est pas faite pour rassurer les décideurs politiques. La forte progression des subventions régionales, fléchées pour ces déplacements, est, à ce niveau, instructive.

Les communications supposent également un langage commun. La langue anglaise des îles voisines peut aussi renforcer l'impression d'une distance, quelquefois dépassée par la découverte de la place possible du créole¹, trait d'union symbolique entre des îles proches, marquée par une occupation française.

L'obstacle peut aussi se décliner en termes d'inertie. Le règlement de la ligue de football martiniquaise, sous la coupe de la fédération française, permet de souligner les inévitables lourdeurs administratives. L'article 22 stipule que « toute demande d'organisation de match avec une équipe étrangère organisé par un club affilié, doit être soumise, accompagnée de la somme réglementaire [...] 20 jours à l'avance, à l'examen du comité, qui la transmettra revêtue de son avis au secrétaire de la FFF. »² Aux délais imposés, s'ajoutent les lenteurs de la transmission. D'une façon générale, la départementalisation sportive apporte des contraintes administratives peu compatibles avec les habitudes de fonctionnement des clubs locaux. Plusieurs épreuves de cyclisme sont ainsi interdites en Guadeloupe, malgré les interventions du président Camille Jabbour, parce que la demande ne se conforme pas aux dispositions exigées³. Le formalisme bureaucratique freine nombre d'initiatives. Certaines reçoivent l'autorisation attendue bien après la date de la manifestation⁴. Il est difficile de mesurer ce qui ressort d'une classique inertie administrative ou d'une volonté délibérée de limiter certaines activités. La surveillance exercée sur les manifestations collectives est constante et alimente les archives des renseignements généraux. Aux refus motivés s'ajoutent quelquefois d'autres formes de contrôle ou d'interdit plus sournoises.

Mais le désir d'intégration dans les structures sportives caraïbes se heurte aussi à de fortes résistances, autrement dit la mise en œuvre explicite de discours ou d'actes propres à enrayer les volontés. Ainsi, pour certains joueurs et dirigeants des DFA, la partition induite par la double valence est synonyme de perte des possibilités de formation, des échanges avec la France, voire d'incorporation dans les équipes nationales. Pour les dirigeants caribéens, l'irruption possible des îles françaises menace de déranger l'organisation du football caribéen. Certains butent sur le statut particulier des DFA, incompatible ou incompréhensible. D'autres y voient des risques d'ingérence de la France. Mais la présence de représentants nouveaux menace aussi de modifier les rapports de force pour les suffrages des responsables. Derrière la façade conviviale du sport, les élections des comités sont souvent le lieu d'après transactions, de constitution de réseaux de pouvoirs et d'influence. La participation des DFA, appuyée par Haïti, rencontre par exemple la forte opposition de

1. Joseph Ursulet, entretien du 20 juillet 2002, dans G. Mikaël, *op. cit.*

2. Règlement général de la ligue de football martiniquaise, 1945-1955.

3. ADG, SC 2564.

4. *Ibid.*

M. Terraza, président de la CONCACAF, mexicain. Un travail est en cours pour mieux cibler les trajectoires de responsables et leur influence dans les structures.

Une volonté d'ouverture semble se manifester à la fin des années 70. Guadeloupe et Martinique participent de 1978 à 1988 à la coupe des nations caraïbes¹. La Martinique organise en 1983 les *CARIFTA Games*, pourtant réservés aux membres du CARICOM, la communauté économique des États de la Caraïbe. À partir de 1984, les DFA font partie des compétitions organisées par la CONCACAF, à l'exception de celles qui débouchent sur une épreuve placée directement sous le contrôle de la FIFA, c'est-à-dire les plus prestigieuses : coupe du monde ou jeux olympiques. Les représentants de Guadeloupe et de Martinique sont bien invités aux réunions, mais en tant qu'observateurs. Or, la reconnaissance attendue est bien celle d'une complète intégration, non en tant qu'invité, mais compétiteur et membre à part entière. Dès lors le statut de département semble l'obstacle majeur et la remise en question de la dépendance coïncide avec les engagements politiques de la plupart des responsables du football.

Les mouvements sportifs aux Antilles sont traversés par la question de la distance, non seulement dans ses dimensions géographiques, mais aussi symboliques. Dès le début du XX^e siècle, des rencontres sportives sont organisées avec les pays voisins de la Caraïbe. La signification de ces échanges dépasse largement les terrains sportifs. L'adoption du modèle français, longtemps vécue comme garantie d'une complète intégration, n'apporte pas les avantages escomptés. À partir des années 60, il est de plus en plus contesté. Dans le mouvement de balancier qui va de la vénération au rejet, de nouvelles affinités, longtemps contenues, se dessinent. Pourtant, la volonté de rapprochement ne suffit pas et se heurte à de nombreux obstacles dont on peut amorcer une typologie. Les récents changements de présidents dans les ligues sportives semblent aujourd'hui encore correspondre avec des redéfinitions des proximités, des intérêts, mais aussi des identités, pensées au pluriel². La partition précédente des relations laisse place à un pragmatisme des échanges où aucun lien n'est négligé, s'il présente une utilité ou un intérêt. Et nul doute que la coupe du monde de 1998 et l'icône d'une France idéale « black, blanc, beur³, n'aient troublé les projections. L'identité comme produit momentané de processus de légitimation, de rapports de force, exprime une dynamique paradoxale puisque l'Autre, positif ou négatif, est indispensable à sa construction. Le désir d'une reconnaissance mesurée et attestée sur les stades reste un puissant moteur des identifications.

1. J. Ursulet, « Témoignage de la ligue de football de Martinique », dans M. Burac, *op.cit.* La présence de ce témoignage, au milieu d'analyses universitaires consacrées à la géopolitique, souligne l'importance symbolique du sport dans cette construction identitaire.

2. B. Lahire, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.

3. Cette collusion entre les questions de couleur et la symbolique du drapeau mériterait une étude. Comment passe-t-on de la négation à l'affichage ? Ainsi, on trouve parmi les discours nécessairement patriotiques de la première guerre mondiale ces affirmations : « l'héroïsme militaire n'était pas une question de peau mais de drapeau » et « en fait de couleur, la démocratie coloniale ne voulait connaître que les trois couleurs de la France libératrice et émancipatrice. » *Paris-midi* et *La plus grande France*, cités notamment dans le journal martiniquais *La France coloniale*, 29 juillet 1915 et 10 septembre 1915.